



Communiqué de presse Direction territoriale Bassin de la Seine

Paris, 27 septembre 2016

VNF rénove le barrage de Joinville-le-Pont (94) du 21 sept au 12 oct 2016

Du 21 septembre au 12 octobre, Voies navigables de France réalise des travaux de rénovation sur le barrage de Joinville-le-Pont, situé sur la Marne dans le département du Val de Marne.

Construit en 1860, cet ouvrage de navigation nécessite en effet une réfection complète tous les 10 ans afin de garantir un niveau d'eau suffisant pour la circulation des bateaux.

Cette intervention durera 3 semaines et ne nécessite aucune interruption de la navigation.

Deux autres barrages sur la Marne sont également en cours de rénovation à St Jean Les 2 Jumeaux et Charly-sur-Marne (voir notre communiqué du 15/09).

Le barrage fait peau neuve

Ce chantier est réalisé par les équipes spécialisées de VNF, mobilisant plus 15 personnes (mécaniciens, hydrauliciens, soudeurs, plongeurs, techniciens,...) et des moyens fluviaux.

L'opération est financée à 100 % par VNF pour un montant estimé à 110 000€.

Les travaux consistent à changer les hausses* du barrage, à refaire l'étanchéité et à inspecter le génie civil de l'ouvrage.

Cette opération nécessite la mise à sec de l'ouvrage et l'installation d'une enceinte étanche de 63m de long, qu'on appelle batardeau, installée sur toute la longueur du barrage.

Cette rénovation complète permettra de fiabiliser les conditions de navigation sur un itinéraire très fréquenté par les bateaux de commerce et de plaisance.

En moyenne annuelle (chiffres 2015), **3 700 bateaux de commerce représentant plus de 500 000 tonnes de marchandises transportées, et 1500 bateaux de plaisance** ont emprunté l'écluse de Saint-Maur, soit en moyenne, une quinzaine de bateaux qui franchissent chaque jour cette écluse.

* Hausse : panneau mobile fixé sur le barrage qu'on relève ou qu'on abaisse pour réguler le plan d'eau



Un barrage aux fonctions essentielles

Le barrage de Joinville maintient un plan d'eau constant jusqu'au barrage de Noisiel (Commune de Noisiel), qu'on appelle le bief de Joinville.

La régulation de ce plan d'eau permet plusieurs usages :

- les bateaux de commerce et de plaisance disposent d'**un niveau d'eau suffisant et constant pour circuler sur la rivière dite « navigable »**. En l'absence de barrage de navigation, le niveau naturel de l'eau de la Marne à hauteur de Joinville-le-Pont serait, en été, si bas qu'il deviendrait possible de traverser à pied la rivière !
- **de nombreuses activités de loisirs**, telles que l'aviron, le canoë, la pêche...
- **des prélèvements en eau pour la production d'eau potable : 2 usines de production d'eau potable sont implantées sur ce secteur de la Marne pour l'alimentation de l'agglomération parisienne :**
 - L'usine de Neuilly-sur-Marne du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assure en moyenne une production de 244 000 m³ et alimente 1,6 million d'habitants (Source SEDIF).
 - L'usine de Joinville de Eau de Paris a prélevé 49 937 000 m³ en 2014, soit 21 % de l'approvisionnement en eau potable de Paris (source : Mairie de Paris)
- la chute d'eau du barrage contribue à l'**oxygénation de la rivière** et au bon état écologique du cours d'eau.

En temps de crue, l'ensemble du barrage est totalement couché pour laisser l'écoulement naturel de la rivière. Il n'a donc aucune influence sur la propagation de la crue.

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Les 4 500 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, VNF intervient principalement sur :

- **Les infrastructures/ouvrages** : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisés, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

- **Le transport de marchandises**: il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

- **Le tourisme/patrimoine fluvial** : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

- **Le développement durable / eau** : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche écoresponsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme ...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

Contact presse

Voies navigables de France
VNF - Direction territoriale Bassin de la Seine

Corinne Spiner
corinne.spiner@vnf.fr
Tel. 01 83 94 44 27 ou 26
06 23 02 09 35
